à m. Louis le 20 juin 1773

je vous renvoye, monsieur et cher confrère,
le discours que vous devez placer ~~[illegible]~~ à la tête ~~preliminaire~~ des oeuvres posthumes de
m. petit, avec mon approbation. j'aurois desiré
que vous eussiez bien voulu ne pas mettre mes remarques ~~reflexions~~
sur les amputations en contradiction avec la methode
~~de m. petit~~ concernant la section preliminaire
de la peau. je crois que pour éviter la saillie
de l'os, ce sont les chairs qui l'entourent auxquelles
on doit (conserver abondamment) plus de longueur
quand on peut le faire par l'operation ordinaire; et
pour y parvenir ~~je la demande~~ ~~[illegible]~~ qu'elle soit faite en deux
temps par rapport aux muscles, comme m. petit
le prescrit par rapport à la peau. j'ay bien observé
dans le cours d'un assez ~~[illegible]~~ grand nombre d'operations, qu'elle procure le
[illegible] des muscles, ~~dont~~ leur retraction consecutive ~~en~~
plus ou moins lente, me paroit un fait incontestable ~~demontré~~
en plusieurs cas. ~~par l'experience.~~ ~~[illegible]~~
vous me demandez, ce que deviendroit
dans ma maniere d'operer
" des chairs isolées, sans point d'appuy, et au centre
" desquelles il y a le vuide que l'os occupoit ? ~~[illegible]~~
" ~~[illegible]~~ qu'on ne conçoit pas bien, dites vous, comment la
" cicatrice pourroit se faire dans un pareil moignon?
voulez vous bien recevoir la reponse de l'experience
sur votre objection. ~~a deux questions, qui a proposé [illegible]~~

~~[illegible]~~
Dans ce cas la [illegible] ~~[illegible]~~ guerison [illegible]
[illegible] ~~[illegible]~~ que quand l'on [illegible] en
[illegible] la saillie de l'os, [illegible] pour parler plus

[illegible] DE MÉDECINE [illegible]

ARC 61 n° 85

<correctement>, par la retraction des chairs. car vo
que les n'aigrissent pas en longueur: ce sont les chairs qui s'opelicient
et ce cas n'est que trop frequent; l'experience journaliere les lois de l'art en
1 X

Dans l'amputation de la cuisse
Fabrice de Hilden a fait le 27 janvier 1614
il a tiré au lieu de la faux une portion du femur qui a laissé dans les chairs
un vide d'environ 4 pouces. Dans toutes les amputations
tombant, on voit que les chairs se rapprochent ensuite
quelquefois sans pas d'espace, ce qui le cache il y a
le vide que les occupoit. M. de St. Martin
ch. de St. Louis à qui j'ay amputé la cuisse à Wolfen-
butel en 1761 au mois de 9bre. et dont j'ay donné l'obs.
dans le 2d volume sur cette matiere au 9e tome de
ceux de l'academie royale de chirurgie, est actuellement
à paris et demeure chez M. le marquis de Chatelet
rue de Bagneux fb. St. Germain on n'a peut etre jamais conçu comment
il a gueri son moignon. je n'en excepte pas les operateurs de la
cuisse aussi haut; je n'en excepte pas l'operateur des
vis. De Rochelin. vous le, bis a été faite
deux à 3 pouces au dessus du niveau des muscles. ce fait
est fort remarquable. j'avois operé de meme à l'hopital
de la charité de paris en 1753, un petit garçon de 9 à 10 ans
; fils d'un degraisseur qui demeuroit rue parcheminerie
presque vis-à-vis la rue Francoise et dans le moignon a offert
pendant un assez longtemps qui del'endroit les os
lequel n'a pas peu de cette lame, laquelle n'a pas eté longue
reste informe

voilà, monsieur, en abrégé des faits qui
font la solution de la question que vous m'avés faite. ce n'est
pas ici une affaire d'opinion.
je suis persuadé
que M. petit auroit ajouté mes arguments de
son approbation. vous avés été son Eleve

mon Cher Confrere les temps respectifs
quelle unité. —
je suis —

a quelques chirurgiens celebres qui ont à corps perdu
rejeté jamais avoir:

pendant les six dernieres années de sa vie, il a vu ses succès ...

... d'un prince ... d'un nous laissons le jugement à ceux qui ...